



Development Smart Innovation through Research in Agriculture DeSIRA

Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de changement climatique pour l'élevage pastoral au Tchad - ACCEPT

# Diagnostic participatif des défis agropastoraux préalable à la Co-construction des Outils d'Aide à la Décision (OAD) dans les zones du projet ACCEPT au Tchad

Etude de cas dans les sites pilotes de BILTINE, BITKINE, BAGAOU YAO, AMBASSATNA, NDJAMENA-BILALA dans les Provinces WADI-FIRA, GUERA et BATHA

**Pr Zéphirin MOGBA**  
Sociologue, Consultant ACCEPT



**Ndjamena, Juillet 2022**

# INTRODUCTION GENERALE

## I. Background du projet ACCEPT

Adapter l'Accès aux ressources agropastorales dans un contexte de mobilité et de Changement Climatique pour l'élevage au Tchad est un projet qui entend contribuer à la résilience des pasteurs et agropasteurs face aux enjeux et défis de la variabilité climatique. Financé par les mécanismes de financement public de la Commission de l'Union Européenne à travers l'initiative DeSIRA par les Fonds Europe-Aid, le projet ACCEPT est mis en œuvre par un consortium constitué de IRED, CIRAD, Plate forme Pastorale. Comme stratégie, il allie les investissements aux méthodes participatives dans l'optique d'asseoir à la base une gouvernance locale responsable des systèmes agropastoraux. ACCEPT est structuré en 3 composantes thématiques spécifiques mais complémentaires en matière d'impact escompté. La composante 4 du projet a pour objectif de coordonner et d'animer les différentes activités mises en œuvre au sein des composantes.

La composante 3 est intitulée “ **Co-élaboration d'outils d'aide à la décision (OAD) avec les acteurs des comités locaux et avec les acteurs de la PPT**”. Elle intervient dans deux domaines d'activités essentielles à savoir :

- Co-conception d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) adaptée au contexte local et à l'évolution des ressources naturelles et la variabilité du climat ;
- Renforcement des capacités et formation des parties prenantes à travers les organisations des producteurs (pasteurs, agropasteurs et agriculteurs) aux outils de prévention et de gestion des conflits ;

Les résultats attendus de la composante 3/ACCEPT sont ainsi libellés: “**De nouveaux Outils d'Aide à la Décision (OAD) pour une meilleure prévention et gestion des conflits sont Co-construits avec les parties, testées et validées.** Le présent rapport d'étude découle du diagnostic mené dans les localités de BILTINE, BITKINE et FITRI, sommes toutes, touchées par la variabilité du climat, la récurrence des conflits agropastoraux, la mobilité et l'accès concurrentiel aux ressources. L'étude est une commandite de la Composante 3 du projet ACCEPT. Elle s'inscrit dans le cadre d'une Recherche-Action, préalable à l'identification de l'existant et des défis nouveaux à prendre en compte dans le processus de Co-élaboration des outils innovants de Décision impliquant les acteurs institutionnels et locaux du secteur agropastoral en

partenariat avec le projet. Les travaux préparatoires et les missions de terrain ont été suivis de bout en bout par la Plate forme Pastorale et la coordination du projet.

## 2. Objectifs de la mission

- Faire un état des lieux des approches et outils de décision existants et utilisés par les Comités d'Entente et de Médiation (CEM) dans la résolution des conflits agropastoraux dans les sites d'intervention du projet ACCEPT ;
- Recueillir auprès des CEM les perceptions et opinions locales sur les besoins en formation et capacité en lien avec les approches et outils d'aide à la décision;
- Co-élaborer, tester et valider les outils et autres supports techniques dans les ateliers locaux de restitution et devant le Groupe de Travail et de Coordination (GTC) ;

## 3. Méthodologie et stratégie de travail

Compte tenu de la complexité de la problématique de conflictualité entre Agriculteur et Eleveur, des interactions entre le système pastoral et agricole au Tchad, nous avons opté pour une méthodologie de recherche basée sur la combinaison des approches classiques tout en faisant recours à aux approches innovantes et proactives valorisant les principes de participation et de triangulation des informations à savoir la MARP<sup>1</sup>, MAPP<sup>2</sup>, SWOT<sup>3</sup> et du COAIT<sup>4</sup>. Différentes étapes ont structuré nos interventions durant le déroulement de la mission. Celles-ci sont dessous présentées.

### 3.1. La recherche documentaire

Cette première phase a été axée sur la revue documentaire existante sur le projet ACCEPT et les objectifs assignés à sa composante 3. L'analyse de contenu des données documentaires a commencé en République Centrafricaine et s'est poursuivie au Tchad. Elle a porté sur les rapports d'étude et de missions traitant des conflits agropastoraux dans les zones échantillonnées, les textes de lois, les ouvrages<sup>5</sup> et publications<sup>6</sup> traitant des systèmes et changements enregistrés dans l'élevage et l'agriculture au Tchad. Les différents rapports des ateliers disponibles au niveau de la composante 3 du projet ont été aussi mis à profit afin de comprendre les dynamiques passées et actuelles des systèmes pastoraux au Tchad, de dresser une cartographie sociale des conflits agropastoraux en termes de typologie des acteurs impliqués et leurs

---

<sup>1</sup> MARP : Méthode Active de Recherche Participative

<sup>2</sup> MAPP : Méthode Active de Planification Participative

<sup>3</sup> SWOT : Strength Weakness, Opportunities and Threats

<sup>4</sup> COAIT : Community Options Analysis and Investment Toolkit

<sup>5</sup> Saverio Krati et Pabamé Sougnabé : Systèmes pastoraux dans le Dar Silla, Tufts 2018

<sup>6</sup> Guillaume Duteurtre, Kamil Hassan, Alain LE MASSON : Rapport de synthèse, CIRAD EMVT, 2002

motivations, leur évolution dans le temps et l'espace, les facteurs à l'origine de l'émergence des Comités d'Entente et de Médiation. Ce travail préalable a permis de constituer une base de données sur les éléments nécessaires à intégrer dans la compréhension du processus opérationnel de Co-élaboration des outils adaptés aux visions, attentes et mécanismes de résolution des conflits entre les éleveurs et agriculteurs.

### 3.2. Réunion d'imprégnation et de partage sur la faisabilité de la mission

Une réunion technique préalable au lancement de la mission de consultation a été organisée le 6 juin 2022 de 10h à 11h au Bureau du projet ACCEPT. L'objectif de cette rencontre était de partager les premières visions et approches autour des enjeux et défis techniques autour de l'objet de la consultation, les démarches à privilégier dans la conduite des missions d'investigation, le cadrage du calendrier des missions dans les sites. Ont pris part à cette réunion, les membres de l'équipe technique suivants :

- Koussou Miang Oudanang, Coordonnateur National du projet ;
- Koffi OLULUMAZO ALINON, Assistant Technique et Scientifique ;
- Ousman Ahmat Hadji, Coordonnateur composante 3/ACCEPT
- Ahmed Mohamed Nadif, Secrétaire Exécutif de la Plateforme Pastorale ;
- Pr Mogba Zéphirin, Sociologue, Consultant ACCEPT ;
- Maipa DAINSALLA, Chargée de la communication au projet ACCEPT.

### 3.2. Le processus d'investigation et de collecte des données

Les données issues de la revue de la littérature ont été complétées et parfois confrontées avec celles issues des investigations directes de terrain. Différentes activités ont structuré le déroulement de la mission au Sud, à l'Est et au Centre à savoir :

- les approches protocolaires auprès des Ministères et Directions Générales de l'élevage, de l'agriculture à Ndjama, des Autorités administratives et militaires déconcentrées (Préfets, sous préfets, Commandant de Brigade), des Services déconcentrés de l'élevage et de l'agriculture ; des Chefferies cantonales, etc.
- les observations directes des acteurs locaux dans leur milieu ;



- les séries d'enquêtes participatives organisées sous forme de Focus Groups de discussion et d'échange afin de recueillir les opinions et perceptions locales des acteurs institutionnels et des Comités d'Entente et de Médiation (CEM) sur l'accomplissement de leurs rôles et missions dans les différents sites investigués. Pour ce faire, des guides d'entretiens semi-directifs, ont été élaborés et utilisé en fonction des enjeux et défis liés au milieu, au mode vie des acteurs ;
- les Chefferies de canton ont été ciblées et investiguées lors du passage de la mission dans les sites échantillonnés ;
- l'usage des grains d'haricots comme outil de visualisation, de quantification et d'évaluation de l'ampleur ou de l'impact des changements ;

A la fin des investigations et avant le départ de la mission, un atelier de restitution a été organisé le 27 Juin 2022 afin de partager les leçons apprises des diagnostics préalables menés. Il s'est tenu au Centre Evangélique de Bitkine. Environ 40 participants institutionnels et locaux ont été invités. Les travaux se sont déroulés sous forme de Master Class. Cette démarche a permis de créer un cadre élargi et intégré d'apprentissage mutuel entre les acteurs institutionnels des services techniques déconcentrés (élevage/agriculture) avec les acteurs locaux autour des thématiques traitant de l'architecture fonctionnelle des CEM, des stratégies de visibilité et communication efficace autour des missions des CEM et la composante 3, de l'évaluation et validation des besoins en approches et outils innovants de décision en supports aux activités des CEM, etc.

#### 4. Composition de la mission

1. Pr Zéphirin MOGBA, Sociologue, Consultant ACCEPT ;
2. Ahmat Hadji OUSMAN, Coordonnateur Composante 3/ACCEPT ;
3. Ahmed Mohamed Nadif, Secrétaire Exécutif de la Plateforme Pastorale ;
4. Maipa DEHAINSA, Chargée de la Communication au projet ACCEPT
5. Mahamat ZAKARIA, Chauffeur au projet ACCEPT

#### 5. Calendrier de la mission dans les zones Est et Centre

Lundi 19 juin 2022

- Voyage Ndjamenà – Abéché
- Nuitée à Abéché

Mardi 21 Juin 2022

- Voyage Abéché – Biltine

- Rencontre et séance de travail avec le Délégué de l'élevage
- Approche protocolaire auprès du Préfet
- Focus groups avec les membres du CEM de Biltine
- Focus groups avec la Fédération des Eleveurs
- Focus groups avec les responsables des Organisations des producteurs ;
- Nuitée à Biltine

Mercredi 22 juin 2022

- Voyage Biltine-Abéché - Bitkine
- Nuitée à Bitkine

Jeudi 23 Juin 2022

- Rencontre et Focus groups avec le Secrétaire Général de la Sous préfecture
- Rencontre et Focus groups avec le Sous préfet de Bitkine
- Focus groups avec les membres du CEM de Bitkine
- Focus groups avec les responsables des organisations des producteurs
- Rencontre avec le CEM de Dangleat Est ;
- Nuitée à Bitkine

Vendredi 24 juin 2022

- Voyage Bitkine – Fitri
- Rencontre et échanges avec le Préfet de Fitri ;
- Focus groups avec le Chef de secteur d'élevage ;
- Focus groups avec le chef de Canton de Ngalaoro sur la gestion des conflits ;
- Nuitée à Fitri ;

Samedi 25 juin 2022

- Voyage Fitri – Ndjamen Bilala ;
- Approche protocolaire et échanges avec le Sous préfet sur le projet ACCEPT ;
- Focus groups avec les membres du CEM

Dimanche 26 : Repos

Lundi 27 juin 2022

- Organisation de l'atelier de restitution des leçons apprises
- Nuitée à Bitkine

Mardi 28 juin 2022

- Voyage retour Bitkine-Ndjamen
- Fin des missions d'investigations dans les sites ACCEPT
- Nuitée à Ndjamen

Mercredi 29 juin 2022

- Progression dans le rapportage



Mercredi 29 Juin au Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022

- Retraite d'évaluation et de validation des outils
- Deux Nuitées à Bakara

Lundi 4 juillet 2022

- Atelier national
- Nuitée à Ndjamena

Vendredi 8 juillet 2022

- Retour à Bangui
- Fin de mission

Le présent rapport d'étude est structuré en trois (3) grands Chapitres permettant la prise en compte des trois sites du projet investigués. Les éléments analysés et développés dans chacun des chapitres demeurent spécifiques.

- CHAPITRE I : Le site de Biltine
- CHAPITRE II : Le site de Bitkine
- CHAPITRE III : Les sites de YAO et Ndjamena Bilala
- CHAPITRE IV : Recommandations de l'atelier de restitution

## **CHAPITRE I : LE SITE DE BILTINE**

Situé à l'Est du Tchad, Biltine est le chef lieu de la Province de WADI-FIRA et est en même temps Chef lieu de Département. Sa superficie est estimée à 9.745 kilomètres carrés. Le Département compte une (1) sous préfecture et quatre (4) Cantons. La ville est géographiquement située sur un socle rocheux. Ce qui explique les grandes difficultés d'accès à l'eau non seulement pour les bétails mais aussi pour les populations établies. Grand nombre des cours d'eau qui arrosent la région sont saisonniers.

### **I.1. Les populations établies**

Estimée à environ 169.900 habitants, la population de Biltine est cosmopolite. Cette cosmopolité s'explique par sa proximité géographique du Soudan. Dans le passé, la région a accueilli par vagues des réfugiés soudanais fuyant la guerre civile dans leur pays pour s'installer à Abéché et Biltine. Certains sont retournés. D'autres se sont reconvertis dans des activités génératrices de revenu. On y trouve aussi dans cette partie du Tchad des transhumants Goranes et Arabes considérés localement comme les premiers éleveurs transhumants. Certains se sont installés dans la durée. D'autres sont

employés comme bouviers transhumants travaillant pour le compte des généraux de l'armée détenteurs de troupeaux de gros et petits bétails dans la localité.

Biltine est souvent cité parmi les régions du Tchad qui ont connu de graves conflits agropastoraux ayant entraîné des violences intercommunautaires et des pertes élevées en vies humaines. Tel fut le cas de l'évènement douloureux de 2004. Il a fallu l'intervention directe du feu président de la République, Idriss DEBY ITNO et la formulation des recommandations d'actions fortes ayant conduit à la mise en place du Comité d'Entente et de Médiation.

## 1.2. Les économies locales

L'agriculture vivrière, l'élevage du gros bétail et des petits ruminants demeurent les deux (2) principales activités économiques qui mobilisent la population rurale active à Biltine. Chaque ménage dispose au moins d'une habitation, d'un lopin de terrain agricole, et au moins deux (2) ânes utilisés au quotidien dans le convoyage sur de longue distance le bois de chauffe et l'approvisionnement en eau pour les besoins de la famille et de la ville. Les pratiques agricoles demeurent rudimentaires. Elles sont fortement dépendantes de la variabilité du climat. Les femmes sont dominantes dans les cultures maraichères des vivriers à cycle court à savoir :

- la tomate,
- les courges,
- les gombos,
- le haricot
- le sorgho blanc
- les piments,
- les légumes locales, l
- les pastèques
- les patates douces
- les carottes et salades

Parallèlement à l'agriculture et à l'élevage, on note aussi l'émergence d'un secteur informel de l'économie dominée par les pratiques locales de petits métiers et services à savoir la coiffure, la restauration rapide, les points de grillade de viande de mouton, etc. La découverte de l'or vers la sortie sud ouest de la ville explique la mobilité au quotidien des groupes d'orpailleurs en provenance de Ndjama et des régions environnantes.

## 1.3. La situation de l'élevage

La zone de Biltine est connue pour son modèle extensif d'élevage se déroulant le plus souvent sur de longue période de transhumance s'étendant jusqu'au nord de la République Centrafricaine. L'élevage est resté traditionnel, un héritage ancestral en termes de valeurs, des pratiques et visions locales propres aux familles et communautés traditionnelles pastorales. En effet, la possession de milliers de tête de bétails (bovins,



ovins et caprins) est signe de richesse sociale, matérielle et financière, somme toute, de prospérité dans le système local de représentation sociale.

Aujourd’hui en 2022, ce modèle traditionnel et extensif de l’élevage s’essouffle du fait de la variabilité du climat, des incidences directes du changement climatique sur la raréfaction des ressources agropastorales, la non maîtrise de l’espace et des couloirs. Ces modifications exposent les gros propriétaires en tête de bétails (parfois 1000 têtes de bovins) à risques alimentaires surtout en période de soudure et à des conflits fréquents de déprédation des cultures du fait des divagations et dévastations liées à l’effectif pléthorique du cheptel bovin<sup>7</sup>.

Dans le secteur pastoral se côtoie aujourd’hui une diversité de catégories d’acteurs d’origines autochtones, allochtones et allogènes parmi lesquels nous pouvons citer les éleveurs transhumants locaux et étrangers. Le Focus Groups d’échange mené auprès des membres du Comité d’Entente et de Médiation de Biltine à leur siège a permis la construction typologique en trois (3) catégories d’acteurs aux conditions sociales et intérêts divergents. Il s’agit des suivants : les éleveurs transhumants locaux et étrangers, les éleveurs semi-sédentaires et les éleveurs sédentaires. Leur existence démontre l’évolution du système pastoral, les différentes transformations enregistrées, etc.

Tableau I : Matrice de classification des éleveurs par catégories

Typologie des éleveurs	Les éleveurs transhumants locaux et étrangers	Les éleveurs semi-sédentaires	Les éleveurs sédentaires
Densité démographique	●●●●●●●● ●●●●●●●● ●●●●●●●● ●●●●●●●● ●●●●●●●●	●●●●● ●●●●● ●●●●●	●●●● ●●●● ●●●●

- **Les transhumants locaux et étrangers.** Cette première catégorie d’éleveurs continue de pratiquer un élevage extensif respectueux des valeurs culturelles liées à la grande transhumance comme au temps jadis. Grand nombre d’entre eux parcourent les régions de Salamat, Batha, et Centrafrique. Chaque éleveur dispose de 3 à 4 catégories de cheptels dans leur mouvement. Ces catégories sont composées de petits ruminants, des ovins/caprins, des bovins et même des dromadaires. Ce sont en général des

<sup>7</sup> Focus groups d’échange avec le Délégué de l’élevage de Biltine (Mahamat), le 21 juin 2022 à son bureau.

propriétaires de bétails. Ils se déplacent et s'organise en famille. Leur intérêt profond est d'avoir un effectif élevé de cheptel et d'effectuer tous les ans la grande transhumance. Ils se marient entre eux. Ce qui permet de perpétuer la tradition pastorale de génération en génération. Grand nombre sont polygames et vivent avec 4 femmes ;

- **Les éleveurs semi-sédentaires.** Cette seconde catégorie d'éleveurs est constituée en majorité de nouveaux acteurs enrôlés dans la pratique de l'élevage. Ils ne transhument pas et ne vivent pas dans le village où sont parqués ses bétails. Ce sont en général des Généraux de l'Armée tchadienne, des Commandant de Brigade de gendarmerie, des gardés de la police. On y compte aussi certains hauts cadres de la sphère administrative et politique de l'Etat (les Gouverneurs, les Préfets, les Sous préfets), les grands commerçants, etc. Ils investissent une grande partie des revenus gagnés dans l'acquisition des bovins et petits ruminants (300 à 400 petits ruminants ; 500 à 1000 dromadaires ; 300 à 400 bovins). Ils sont établis en ville plus précisément à Ndjamena, d'autres sont dans les grandes régions et services déconcentrés de l'Etat. Ils utilisent les services des bouviers nationaux et étrangers qu'ils dotent en armes de guerre. Ces bouviers sont payés à raison de 30.000FCFA par mois. Ces éleveurs semi-sédentaires sont localement appelés "**les intouchables**" du fait leur pouvoir et puissance en matière de nuisance et de règlement de compte en cas de remise en cause de ses intérêts. Leurs bouviers jouissent du charisme et pouvoir de leurs grands maitres ;
- **Les éleveurs semi-sédentaires.** Cette dernière catégorie est représentée par les éleveurs autochtones établis dans les villages dans des habitations en semi-dur. Ils disposent de 2 à 15 bovins, de 10 à 60 ovins et caprins. Ils ne possèdent pas de dromadaires. Ils pratiquent la culture attelée. Ce qui leur permet de dégager des compléments alimentaires pour leurs bétails. Ils sont en conflit permanent avec les bouviers des semi-sédentaires. Ils ont un nombre élevé d'enfants scolarisés (environ une dizaine) issus des mariages polygames (3 à 4 femmes dans le ménage).

Les Focus groups d'échange et de discussion réalisés dans la salle de Conférence de la Délégation de l'élevage à Biltine avec les membres des organisations professionnelles (les pasteurs, les agropasteurs et les agriculteurs traditionnels) a permis à la mission tracer le profil historique de l'évolution des activités pastorale et agricoles

et de mesurer les changements enregistrés dans les pratiques et comportements des acteurs locaux. **A la question de savoir, comment voyez-vous la pratique de l'élevage hier et celle d'aujourd'hui ?** Les différentes opinions recueillies et ci-dessous transcrites se passent de commentaires.

#### La situation de l'élevage avant la décennie 1990

- Disponibilité de vaste étendue de terre pâturable ;
- Abondance du pâturage ;
- Démographie réduite des populations
- Superficie agricole réduite ;
- Développement d'un élevage extensif ;
- Présence de grands éleveurs traditionnels détenteurs de milliers têtes de bétails ;

#### Les transformations et changements enregistrés dans l'élevage aujourd'hui

- Augmentation sociodémographique dans la région ;
- L'extension du foncier agricole avec l'introduction des machines à cultiver ;
- Augmentation et complexification des conflits agropastoraux avec l'entrée du politique ;
- Entrée des éleveurs semi-sédentaires provenant de la sphère administrative, politique et militaire ;
- Raréfaction de l'eau poussant certains éleveurs nantis à louer des véhicules citernes d'eau à raison de 120.000FCFA pour l'abreuvement rationnel de 3 jours pour les bovins et 1 mois pour au moins 100 têtes de petits ruminants ;
- Taux élevé de perte dans le cheptel pendant la saison sèche et le retour des premières pluies dans la région ;

#### I.4. Les conflits agropastoraux relevés

D'après le Délégué de l'élevage nouvellement affecté à Biltine, les conflits agropastoraux sont nombreux et variés dans sa zone de juridiction à cause de l'abondance en tête de bétails dont disposent les éleveurs, le rétrécissement de l'espace et l'augmentation des surfaces agricoles. La situation géographique de la zone sur un socle rocher ne permet pas une permanence des eaux de surface nécessaires à l'abreuvement du bétail. Les facteurs conflictuels les plus fréquents entre les agriculteurs et les éleveurs concernent les faits suivants :

- La divagation nocturne des bétails sans la surveillance des jeunes bouviers avec pour impact la déprédation élevée des champs;
- La dévastation des champs ;
- Les vols des petits ruminants ;
- L'occupation des espaces de stationnement du bétail ;
- Les conflits liés au non respect des calendriers de retour et des récoltes ;
- La fuite de responsabilité et le refus de reconnaissance de certains transhumants de la dévastation des champs occasionnée par leurs bétails ;
- Le refus d'honorer le montant des frais de dédommagement fixés pour la conciliation ;

### I.5. Le Comité Départemental d'Entente et de Médiation

A la différence des autres sites investigués, le Comité d'Entente et de Médiation de Biltine a une autre dénomination à savoir **Comité de Gestion, de Règlement des Conflits et de Recherche de la Paix**. Les motivations qui ont présidé à la mise en place de ce Comité sont à rechercher dans la grande crise intercommunautaire caractérisée par les conflits violents de 2004 que la région avait connus. D'après les dires du Président du Comité de Gestion et de Règlement des Conflits, **“la suppression de la Dia”** serait à l'origine des événements malheureux et douloureux dans la région. Ces conflits intercommunautaires ont provoqué de nombreuse perte en vies humaines dans les familles et parmi les agriculteurs et éleveurs. Les compensations générées ont poussé le feu Président à l'époque, IDRIS DEBY ITNO, a convoqué une grande assemblée générale regroupant à la fois les Autorités administratives, les Chefferies Coutumières et Traditionnelles y compris les leaders religieux et communautaires afin de rechercher des alternatives d'une sortie durable des cycles de violences identitaires dans la dite région.

Le but premier de cette Assemblée Générale visait non seulement l'arrêt des dérapages mais aussi l'implication désormais des Chefferies Coutumières et traditionnelles, des leaders religieux et communautaires au coté des Autorités administratives afin des les appuyer dans les opérations de prévention, de médiation et gouvernance locale des conflits intercommunautaires très fréquents à Biltine. L'idée de la mise en place d'une structure locale dont la finalité est de mettre en application toutes les résolutions arrêtées a été évoquée par le Préfet. Du coup, l'assemblée a décidé que le Préfet du Département assure d'office la Présidence du Comité. L'actuel Bureau exécutif du Comité de Gestion, de Règlement des conflits et de Recherche de la Paix est constitué de 12 membres dont une femme.

- Président
- Vice Président
- Secrétaire Général
- Trésorier
- Trésorier adjoint
- Conseillers

Les principales missions dédiées au Comité nouvellement mis en place par l'Assemblée Générale couvrent les domaines d'actions suivantes :

- Informer les Autorités administratives des facteurs de risques potentiels de conflits intercommunautaires ;
- Appuyer les Autorités administratives dans le règlement des conflits et la recherche de la paix ;
- Mener des tournées de sensibilisation et de prévention des conflits agropastoraux dans les villages périphériques avant le retour des éleveurs transhumants,
- Mener des actions de médiation et de conciliation entre les parties en conflits;
- Attirer l'attention des populations sur le respect des couloirs de transhumance, la non occupation des aires de stationnement par des spéculations agricoles, etc.

#### **I.4.1. Les perceptions et opinions locales sur la conflictualité entre agriculteur et éleveur**

D'après les dires des membres du Comité de Gestion et de Règlement des conflits, et la Recherche de la Paix, la conflictualité entre Agriculteurs et Eleveurs à Biltine n'est pas réductible à sa dimension réparatrice. Souvent, il faut aller au-delà de la recherche du terrain d'entente entre les deux parties en situation de conflit. L'expérience locale a toujours démontré que tout conflit opposant Agriculteur et Eleveur recouvre toujours une dimension communautaire cachée susceptible de rejaillir durant les processus de négociation, de médiation ou encore en cas d'échec de conciliation. Derrière les conflits agropastoraux peuvent se camoufler des relents identitaires de vengeance, de revendication de légitimité et pouvoir, de positionnement familial et religieux. Conscients de cette subtilité, les CEM dans leurs investigations, associent toujours des témoins et d'autres personnes ressources jugées influentes et souvent identifiées au sein même des familles des parties en conflit. Parois, ils se

réfèrent à des personnes ressources neutres (leaders religieux, sages du village) localement reconnues pour leur probité morale et savoir faire dans les mécanismes et processus de résolution. x, etc.

#### 1.4.2. La question de tutelle des CEM

Pour la plupart des CEM, la reconnaissance administrative de leur existence par le Ministère de l'Administration du Territoire fonde le lien de leur tutelle. Mais lorsque cette question de tutelle est abordée en termes de partenariat et d'appui, celle-ci devient préoccupante en ce sens que le Ministère de l'Administration du Territoire se préoccupe peu de l'amélioration des conditions difficiles dans lesquelles ont jusqu'à présent évolué les CEM en faveur des



initiatives endogènes de prévention, de médiation et conciliation des parties en conflit. Sur cette question, nombreux membres des CEM rencontrés ont exprimé le vœu de voir les trois Ministères (Administration du Territoire, Elevage et Agriculture) concilier leurs interventions en vue de les soutenir en moyens matériels et logistiques en soutien à leurs missions qui sont d'intérêt général et public.

Nombreux sont les Sous préfets, les préfets qui utilisent les rapports d'activité des CEM pour rendre compte à leur hiérarchie des efforts qu'ils investissent dans la gestion et prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans leurs circonscriptions administratives. Dans de telles conditions, il est difficile que les Autorités politiques centrales savent réellement ce que font les CEM sur le terrain.

Il apparaît donc urgent que la composante 3 du projet initie une réflexion autour de cette question d'appuis directs ou concertés par les trois Ministères dans l'optique de répondre aux attentes des CEM. Dans certains sites au sud, le projet PASTOR Sud avait doté en vélos certains CEM afin de faciliter la mobilité des membres afin de répondre aux sollicitations des parties en conflit dans les villages éloignés. Aujourd'hui, ces moyens de locomotion sont devenus obsolètes. La situation de plus en plus complexifiée de la transhumance et l'augmentation significative des conflits agropastoraux appelle à un renouvellement des moyens logistiques adaptés aux défis. La plupart des CEM



rencontrés sollicitent des appuis en moto et des dotations en moyens matériels de travail.

## CHAPITRE II. LE SITE DE BITKINE

Située à 446 Km de la Capitale Ndjamena, Bitkine est situé au Centre plus précisément dans la province de GUERA. Il est le chef lieu du Département d'ABTOUYOUR, nom emprunté à la grande colline qui surplombe la ville. Le Département est subdivisé en deux (2) sous préfectures à savoir Bitkine et Bang-Bang. Bitkine est divisé en 3 cantons (Canton Kénga, Canton Ndjongar et Canton Imar<sup>8</sup>) et compte plusieurs Ferricks habités en majorité par des éleveurs transhumants arrivés par vague et implantés dans la zone depuis plusieurs années. La plupart des cours d'eau qui arrosent la zone sont saisonniers. L'un des faits caractéristiques de la zone est sa forte concentration en bétails, en éleveurs transhumants et sédentaires. Grand nombre d'entre eux seraient venus des régions nord emportant en eux des manières d'agir, de penser et de sentir souvent en opposition avec les Us et Coutumes locales établies. Les Goranes et les Arabes sont craints et sont régulièrement cités dans les récits des autochtones comme les principaux instigateurs des conflits agropastoraux violents souvent à connotation intercommunautaire dans le Département.



### 2.1. Les populations établies

La population de Bitkine est estimée à 205.000 habitants, résultat d'un long processus de brassage ethnoculturel. A coté des autochtones Hadj jarai, cohabitent des

---

<sup>8</sup> Pour rappel historique, IMAR est l'un des premiers éleveurs peuhls arrivé il y a longtemps à Bitkine. Il vivait au bord du couloir dans un Ferrick qu'il avait lui-même créé suite à l'autorisation d'emplacement reçue du premier chef de Canton aujourd'hui décédé.

communautés ethniques tchadiennes à savoir les Arabes, les Goranes, le Bornou, les Sara. Certains sont affectés dans la région comme fonctionnaires. Tels sont les cas des Sara, Ngambaye et autres organisés en des associations de solidarité communautaire. D'autres en majorité des éleveurs et/ou bouviers transhumants historiquement arrivés dans la zone et établis dans les Ferricks. Le principe de réceptivité a permis aux premiers transhumants de s'installer et de créer à la périphérie des villages des Ferricks dont certains sont devenus de gros villages.

Ce principe exige des nouveaux arrivants dans la localité l'obligation de se présenter à la chefferie cantonale à titre de civilité afin de solliciter un emplacement temporaire dans le village. Aujourd'hui, nombreux éleveurs transhumants en provenance des autres régions du pays vers Bitkine n'observent plus le principe de réceptivité. Les raisons évoquées, disent-ils, demeurent les dons en petits ruminants à remettre au Chef de Canton en guise de remerciement et reconnaissance. Nombreux transhumants se sont aujourd'hui détournés de cette pratique. Beaucoup d'entre eux sont accueillis par les frères et parents jadis établis. D'après les autorités administratives et traditionnelles, c'est généralement, en cas des conflits violents et intercommunautaires qu'elles découvrent leurs présences et installations. Nombreux conflits agropastoraux qui se produisent dans la région sont le fait des transhumants inconnus à la chefferie. Ils sont couverts par les membres de leurs communautés. Ces manières latentes d'agir ne favorisent pas la transparence dans la cohabitation. Elles sont facteurs d'affaiblissement des Us et Coutumes.

## 2.2. Les conflits agropastoraux relevés

La liste des conflits recensés est longue. Ceux ayant un lien direct avec l'élevage sont ci-dessus mentionnés

1. La dévastation des champs ;
2. Les conflits éleveurs et éleveurs autour des puits d'eau ;
3. Les conflits éleveurs et éleveurs dans les aires de stationnement ;
4. Les cas de vol de bétail entre éleveur et éleveur ;
5. Les cas de vol de bétail entre agriculteur et éleveur
6. Les conflits liés à la prolifération des champs piège ;
7. Le non respect des couloirs de transhumance ;
8. Les conflits liés à la divagation des troupeaux ;
9. Les conflits de pouvoir et de chefferie dans les Ferrick ;

Les règlements des conflits sont consignés dans un Procès Verbal, décrivant les faits, les parties et mentionnant les résultats. Il n'existe pas un document édicté définissant les estimations des dédommagements. L'évaluation des coûts se fait de manière empirique à partir des savoirs et instruments locaux de mesure pour les produits agricoles ou selon l'âge pour les bétails en cas de vols ou d'attaque mortelle au moyen d'une arme.

#### BAREME LOCAL DES ESTIMATIONS ET DEDOMMAGEMENTS

##### DEGATS AGRICOLES

Nombre d'épis détruits : 4 épis = 1 Koro

##### DEGATS SUR LE BETAIL

1 veau de 6 mois=35.000F à 40.000FCFA

1 veau de 1 an= 50.000F à 60.000FCFA

1 bœuf de 2 à 5 ans= 150.000F à 250.000FCFA

Les Procès Verbaux disponibles de médiation et de conciliation que la mission a eu à observer mentionnent pour la plupart les éléments importants suivants :

- les noms des parties en conflit (le plaignant et la personne mise en cause),
- les noms des médiateurs ;
- les noms des témoins et personnes ressources,
- l'objet détaillé du conflit,
- le montant des dédommagements fixés et acceptés par les parties,
- les signatures des parties impliquées.

### 2.3. La Commission de Règlement des Conflits et des Litiges

Le CEM de Bitkine a pour dénomination "**Commission de Règlement des Conflits et des Litiges** légalisée par l'arrêté n°19/RGR/DA/SG.2015. Cette commission a été créée en 2014. Elle a pour devise " UNITE - COHABITATION PACIFIQUE - PAIX. Ses missions sont résumées dans l'Art 10 des textes statutaires à savoir :

- Le règlement des conflits et litiges entre agriculteurs et éleveurs ;
- La prévention des conflits et litiges internes dans le Département d'Abtouyou ;
- La sensibilisation à la cohabitation pacifique et au développement local ;

- La lutte pour la protection de l'environnement (sensibilisation contre les feux de brousse, le respect des couloirs de transhumance, etc.)

La structure du Bureau est constituée de 8 postes et un effectif de 25 membres conseillers soit un total de 33 personnes. Toutes ont été désignées lors d'une Assemblée Générale. Les vingt cinq (25) membres proviennent des différentes communautés ethniques établies dans le Département. Ils ont été choisis pour leur leadership communautaire parmi les personnes ressources influentes, les leaders communautaires, représentants des chefs des communautés ethniques.



La Commission ne dispose pas d'un siège social. En cas de saisine, les membres se réunissent à la Chefferie de Canton afin de procéder à la désignation de sept (7) personnes devant constituer la Sous-commission chargée de gérer les conflits. Les membres des sous-commissions ne sont pas permanents. Ils sont rotatifs. Aussi faut-il le dire, des critères d'objectivités sont observés au moment de la désignation des personnes à choisir. Ces personnes ne doivent pas avoir des liens avec les parties en conflit. Une fois, le conflit résolu, la commission est dissoute. En définitive, le nombre des sous commissions à

### CHAPITRE III. LE SITE DE FITRI

Les localités de YAO et de Ndjamena Bilala investigués par la mission de diagnostic sont géographiquement situées dans le Département de FITRI nom emprunté au Lac. Ces deux (2) sous-préfectures comptent 6 cantons dont quatre (4) d'entre eux sont dans la sous-préfecture de YAO. Au total, les deux sous-préfectures de FITRI comptent 319 villages dont 49 se trouvent à Ndjamena Bilala. Certains villages sont stables. D'autres sont saisonniers à cause des inondations. Les populations sont contraintes au déplacement pendant la saison des pluies pour cause de débordement du Lac, des eaux des marres naturelles et de surface. Les sous préfectures de YAO et de Ndjamena Bilala se partagent en commun les eaux et ressources du Lac FITRI. Le site est une zone écologiquement très riche en ressources agropastorales et halieutiques caractérisée par la présence d'un Lac, des marres saisonnières et du pâturage vert aux alentours du lac.

### 3.1. Les populations établies

Les populations originaires du Département sont les Bilala au côté desquels cohabitent depuis des décennies les Kanembu, les Goranes venus de Bar el Ghazel, les Arabes en provenance de Batha. On les retrouve dans les deux sous-préfectures. L'habitat s'est modernisé au rythme de l'arrivée des ONG et projets en appui au développement de l'activité pastorale. On peut citer PRASAT<sup>9</sup>. La région a bénéficié aussi d'autres initiatives de la part du PADL-GRN, l'assistance humanitaire avec Solidarité Internationale en 2011 suite à la grande sécheresse et inondation de 2019 que FITRI a connue. Le projet PASTOR Centre a développé dans le Département des activités à savoir l'accès aux ressources, le balisage des couloirs de transhumance, la construction de 2 puits pastoraux, la mise en place de 2 CEM dont un CEM à YAO et le second à Ndjama Bilala. Les appuis du projet ACCEPT ont été aussi cités par les populations locales.

Comparativement à YAO, les activités socioéconomiques dans la sous-préfecture de Ndjama reposent sur la forte concentration des éleveurs, la présence des agriculteurs et des pêcheurs, l'existence d'un grand marché à bétail, des produits agricoles et halieutiques en direction de la Capitale Ndjama et vers d'autres pays limitrophes (Niger et Nigeria). La concentration des acteurs socioéconomiques couplée à



la diversité écologique et ethnoculturelle a de tous temps été un détonateur fort des conflits identitaires liés à l'utilisation concurrentielle des ressources naturelles que le Département de FITRI a connus dans les temps passés et même actuels. A titre de rappel, les gens se réfèrent toujours à l'histoire des conflits agropastoraux très violents et ayant entraîné des pertes élevées en vies humaines que FITRI a jadis connue à lorsqu'ils veulent faire passer de manière forte l'image spécifique de ce Département.

### 3.2. Les activités agricoles, pastorales et de pêche

Trois principales activités socioéconomiques sont observables dans les 2 sous-préfectures qui forment le Département de FITRI. Il s'agit de l'agriculture, l'élevage et la

<sup>9</sup> PARSAT : Projet d'Appui à la Résilience et de Systèmes Agropastoraux au Tchad



pêche artisanale sur le lac. D'après le Chef de secteur de l'élevage basé au chef lieu, le Département de FITRI est une zone carrefour, un espace-carrefour qui accueille saisonnièrement et en grand nombre des éleveurs transhumants du Nord à cause des eaux de la marre et du pâturage environnant. Malheureusement, la zone fait face à la persistance des revendications basées sur des réclamations locales des Droits coutumiers de propriété sur certaines portions de terre affectées au couloir de transhumance et aires de stationnement des troupeaux. Ces affirmations légitimes mais non résolues constituent des contraintes aux initiatives de balisage.

L'agriculture reste l'activité économique dominante qui accapare grand nombre de forces productives locales. Les femmes y sont dominantes comparativement aux hommes. Celles-ci pratiquent en majorité les cultures vivrières de rente. Parmi les spéculations locales, on peut citer le sorgho blanc communément appelé béré-béré, les légumes traditionnelles, le gombo, l'arachide, le maïs, le maraichage (concombre, tomates, pastèques, etc.). Ces produits sont pour la plupart vendus localement et une partie est convoyée sur les marchés de la Capitale Ndjama à des prix élevés après les récoltes.

L'élevage a connu dans le temps et l'espace un développement extensif dans les sous préfectures de YAO et Ndjama Bilala. Les indicateurs perceptibles de ce développement sont la croissance démographique du cheptel, le taux élevé de reproduction à cause du programme de suivi phytosanitaire régulier appuyé par PRAPS<sup>10</sup>, PADS<sup>11</sup>, le recul de la zoonose, etc. D'après les éleveurs autochtones Bilala, l'économie pastorale est entre les mains des éleveurs transhumants d'origine Gorane, Arabe. Seulement quelques autochtones Bilala sont propriétaires de bétails. Mais grand nombre eux assurent le gardiennage des bétails appartenant à des pasteurs allochtones établis dans la Province de Batha. Leur présence dans la zone est liée à la présence de l'eau et du pâturage vert aux alentours du lac FITRI.



<sup>10</sup> PRAPS : Programme Régional d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel au Tchad

<sup>11</sup> Le projet PADS fait des vaccinations mixtes c'est-à-dire il vaccine à la fois le bétail et prend en compte la vaccination des enfants des éleveurs dans les Ferricks



Malheureusement, les couloirs de transhumance ne sont pas respectés. Grand nombre ont besoin d'être balisés, cartographiés sur un support documentaire pouvant servir d'outils dans les campagnes de sensibilisation et d'information. La variabilité du climat, l'augmentation sociodémographique et la montée des revendications foncières par certaines familles autochtones en référence aux principes de Droits coutumiers de propriété sur des portions de terre situées à la périphérie immédiate ou même à l'intérieur des aires de stationnement du bétail constituent les dynamiques nouvelles de transformations qui s'opèrent dans le système agropastoral dans le Département de FITRI. Pour faire face à l'impact de la grande période de soudure qui a sévi de Novembre à Décembre 2021 dans la sous-préfecture de YAO, la Présidence de la République du Tchad a récemment octroyé en Juin 2022 aux éleveurs 1964 sacs de tourteaux constitués des sacs de graines de coton et de sons de maïs. Le don reçu est, selon les dires du Chef de service de l'élevage de la localité, en dessous des attentes et besoins des éleveurs dans les Ferricks

### 3.3. Les conflits agropastoraux

Ces conflits se produisent la nuit comme le jour du fait de la divagation des troupeaux et de l'irresponsabilité des bouviers. Ils se sont accentués avec la variabilité du climat entraînant la raréfaction des pâturages, le tarissement rapide des marres et la prolifération des herbes rabougries avec des épines. Il s'agit entre autres de :

- La dévastation des champs ;
- Le piétinement des pépinières de béré-béré;
- La dévastation des parcelles maraichères ;
- Les vols de bétails ;
- Les conflits entre éleveurs et pêcheurs à propos des coupures de filets aux abords du lac ;
- Les attaques et blessures des animaux ;
- Les conflits d'usage concurrentiel des marres et des ressources foncières

### 3.4. Les conflits de chefferie entre le Sultan et les chefferies de Canton

Il se pose dans le Département de FITRI un sérieux problème de conflit de légitimité et de pouvoir depuis la désignation unilatérale par l'Administration du Territoire en 2019 de six (6) personnes en qualité de Chef de Canton. Pour le sultan actuel en poste à YAO, ce mode d'accession à la chefferie cantonale est contraire aux principes coutumiers qui veulent que la succession et l'accession au poste de Chef de canton se fassent en conformité avec l'appartenance ou la descendance de la lignée

familiale. Les Décrets de nomination ont été pris à Ndjamena dans des conditions rocambolesques afin de répondre aux reformes administratives enclenchées. Depuis la prise des Décrets de nomination, la collaboration entre le Sultan, les autorités administratives de FITRI et les chefferies de canton s'est refroidie sous voile de repliement conflictuel. Les rapports entre le Sultan et les chefferies cantonales nouvellement installées sont devenus distants. Les initiatives de médiation, d'entente et de cohésion intercommunautaire se trouvent ainsi bloquées à cause de ce conflit de légitimité entre les différentes hiérarchies locales de pouvoir.



### 3.5. Les mécanismes traditionnels de règlement des conflits agropastoraux

D'après les chefferies locales rencontrées, deux modes de règlement des conflits sont en vigueur. Il y a d'abord le mode traditionnel de résolution des conflits dont le pouvoir est officiellement confié par l'Etat aux Chefferies Coutumières et Traditionnelles. Le Tchad dispose à ce sujet une Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles (ACTT). Le mode traditionnel<sup>12</sup> de gestion des conflits agropastoraux s'appuie sur le droit coutumier et le principe synallagmatique de recherche du consensus et la gestion pacifique des conflits en faisant recours constant aux approches suivantes :

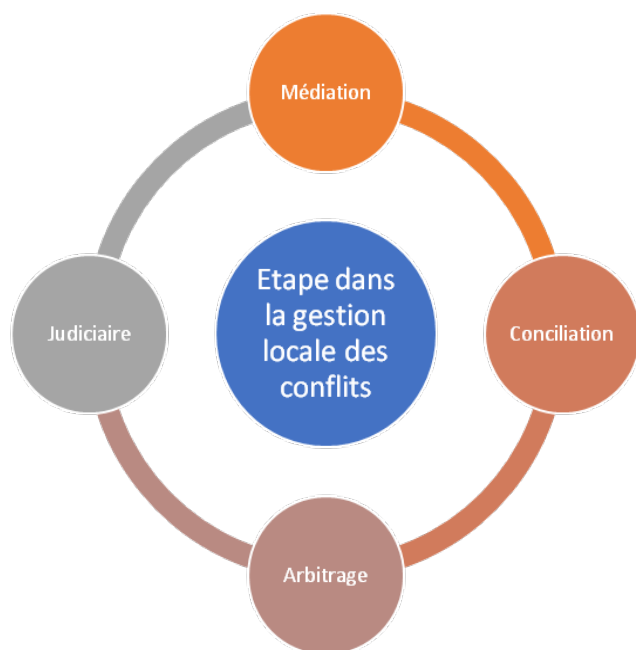
- **la Médiation,**
- **la Négociation,**
- **la Conciliation,**
- **l'Arbitrage.**

Le second mode recourt aux juridictions judiciaires modernes héritées de la colonisation que sont les Tribunaux ou encore la référence aux Officiers de Police Judiciaire. Le schéma ci-dessous résume les différentes étapes énoncées.

---

<sup>12</sup> L'activité pastorale étant dominante dans les formations sociales et économiques sahéniennes ont su définir des mécanismes coutumiers de règlements des conflits agropastoraux et de dédommagement des pertes subies. C'est au contact des transhumants que les sociétés agraires du sud Tchad ont intégré dans leurs US et coutumes les dispositions règlementant les conflits entre les agriculteurs et éleveurs en adaptant les principes et normes prévus dans le droit coutumier en matière des règles d'accès, d'usage et de contrôle des ressources.

Schéma I : Mécanisme de résolution locale des conflits



### La médiation

Lorsqu'un conflit éclate et que la chefferie est saisie par l'une ou les parties, la convocation d'un Tribunal coutumier est lancée. Elle se tient à la chefferie devant les juges coutumiers qui procèdent d'abord aux écoutes des parties afin de s'imprégner des mobiles à l'origine du conflit, de ses manifestations et des responsabilités des unes ou des autres parties. Elle est complémentaire à la première. Elle repose sur la médiation engagée à travers les questions que le juge traditionnel ou local pose aux parties afin de situer les responsabilités. Ces questions remplissent généralement une fonction sociale et psychologique visant à amener les uns vers les autres à travers le dialogue ainsi rétabli devant l'audience communautaire réunie devant la chefferie.

### La conciliation

Comme son nom l'indique, la conciliation vise à coller, à relier de nouveau le tissu socio-relationnel fragilisé ou déchiré entre deux parties en conflit. Dans le droit coutumier, la conciliation repose sur le principe fondamental **“du pardon”**, de **“compassion”** et de **“réparation”**. Il arrive parfois les actes de conciliation ne débouchent pas sur un dédommagement matériel en terme de remboursement de la perte occasionnée. La manière dont la personne mise en cause se prosterne devant la victime pour reconnaître sa faute et solliciter son pardon suffi à à ne rien demander en contre partie. Cette reconnaissance sincère permet de ressouder les liens entre les deux parties mais aussi les liens entre les deux communautés familiales et parentales.

## L'arbitrage

Le recours à l'arbitrage du Chef de Canton est souvent sollicité en cas de résistance ou refus d'une ou des deux parties à aller vers une conciliation. Dans un tel contexte, le dossier traité mais inachevé par les membres du Comité d'Entente et de Médiation est transféré au Chef de Canton en vue d'une nouvelle ouverture des négociations afin de convaincre les parties à la raison, tout en les amenant à dialoguer et à s'engager sur le chemin de la conciliation et la réparation du préjudice subi ou vécu. Le Chef de Canton sait toujours dans ses paroles comment déclencher le catarcisme. L'estimation en nature et/ou en espèce de la réparation du dommage est fonction de plusieurs facteurs à la fois objectifs et subjectifs (humiliation subie, honte familiale et publique). Le mis en cause s'engage publiquement à réparer le tort occasionné devant la communauté et ses membres de famille et parenté.

## Le judiciaire

Il concerne le recours à la Justice ou encore aux institutions juridictionnelles formelles pour le règlement des conflits. D'après les chefferies cantonales et les membres des Comités d'Entente et de Médiation le nombre de cas de transfert vers la justice reste très minime. Peu de dossiers sont transférés devant les Tribunaux modernes pour diverses raisons.

- Dans le système local de représentation sociale, le fait de transférer du village vers les juridictions un dossier portant des conflits agropastoraux équivaut à une volonté souvent latente ou manifeste de conduire en prison l'individu mis en cause. Etant donné que les prisons sont situées en dehors des villages, toute arrestation et détention correspondent à une forme de déterritorialisation de l'individu de son milieu, une condamnation à mort morale pour sa famille car désormais celle-ci est obligée de se déplacer et par conséquent d'effectuer des dépenses pour une assistance au quotidien ;
- La seconde raison à la réticence sociale locale au transfert des règlements des conflits devant la justice demeure les longues démarches administratives et les coûts financiers inhérents que le plaignant doit engager (services d'avocat, documentations à fournir, frais de transport, corruption, report, etc.). Beaucoup abandonnent en chemin et retournent toujours vers les chefferies locales. Le règlement endogène des conflits agropastoraux évite au village se fait dans un délai court. Ce qui permet d'apaiser les esprits, d'éviter le positionnement dans l'altérité des parties, la méfiance ou encore l'éclatement des conflits intercommunautaires, etc.

**Encadré : Entretien avec ISSA Mahamat ISSA, Chef de Canton Ngalaoro (le 25/06/2022 à la chefferie de Canton à 16h30)**

Je m'appelle ISSA Mahamat ISSA. J'ai 68 ans révolus d'âge et suis marié à 3 femmes et père de 19 enfants dont 10 filles. C'est depuis 2019 que j'ai été nommé comme Chef de Canton de Ngalaoro dans le Département de FITRI. De 2019 à 2022, j'ai eu à m'impliquer activement dans le règlement de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ma chefferie est située dans une zone de conflits récurrents. Plusieurs facteurs expliquent ce contexte de conflictualité ici dans la sous-préfecture de YAO. Il y a l'accaparement d'une partie de l'aire de stationnement des bétails au retour de la grande transhumance par des acteurs autochtones, se déclarant être des ayants droits, à des fins de culture de béré-béré, de haricots. Cette situation est observable autour de la marre localement appelée "Akaya". Or c'est dans cet espace que les bétails arrivent en masse et passent un temps avant de remonter vers le nord du pays. Nous privilégions dans les mécanismes traditionnels de résolution des conflits les démarches basées sur la prévention, la médiation, la négociation et conciliation des parties. Une fois le conflit jugé, il est dressé un PV (Procès Verbal) avec les signatures du Chef, des témoins et des parties en conflit. Lorsque le conflit est intercommunautaire, le Préfet et/ou le Sous préfet assistent aussi au jugement. Ils mettent aussi leurs signatures en bas du PV. En cas d'opposition, nous transférons au Sous préfet ou au Préfet et même au Commandant de Brigade le dossier. Mais le plus souvent, nous arrivons à régler à l'amiable à la chefferie les conflits.

## **CHAPITRE IV : RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER DE RESTITUTION**

L'atelier de restitution des leçons s'est déroulé en étapes sommes toutes complémentaires. La première a consisté à la restitution des données et informations recueillies sur les conflits agropastoraux, l'analyse SWOT des CEM dans l'accomplissement de leurs missions. La seconde s'est déroulée dans les groupes de réflexion et de travail autour de 4 axes thématiques à savoir la restructuration fonctionnelle des Comités, les outils de prise des décisions, la stratégie de visibilité et de communication efficace, la problématique de consolidation de la cohésion sociale entre les agriculteurs et éleveurs.

### **4.1. Recommandation sur la restructuration de l'architecture fonctionnelle des CEM**

Le groupe I a travaillé sur les possibilités d'une restructuration fonctionnelle renforcée des CEM en s'appuyant sur la recherche des alternatives adéquates aux constats des faiblesses relevées par la mission.

- Le maintien de la dénomination initiale à savoir COMITE D'ENTENTE et de MEDIATION en dépit des dénominations variées existantes;
- L'augmentation de l'effectif des membres à 19 dont 7 postes pour le Bureau Exécutif et 12 membres-conseillers ;
- Le souhait de voir à la hausse la représentativité numérique des femmes au sein des CEM (de préférence des femmes adultes ayant un âge compris entre 40 et 45 ans avec possibilité de pourvoir à tous les postes ;
- En plus de la tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire, le projet et les CEM devront ouvrir des espaces de partenariat avec les autres ministères sectoriels comme l'élevage, l'agriculture, l'environnement, l'Hydraulique, etc.

#### 4.2. Recommandation sur les outils de prise de décision

Le groupe a déploré la non uniformité des modèles de rapportage des processus de médiation et de conciliation. Il a exprimé et recommandé l'élaboration des outils adaptés au rapportage des conflits agropastoraux, moins narratifs et facilement appropriables par les membres des CEM compte tenu du niveau d'étude assez faible dans ce milieu. Il s'agit entre autres des types d'outils suivants :

- Le PV de constat agricole ;
- Le PV de constat pastoral,
- Le PV de médiation et de conciliation
- Le PV d'engagement communautaire
- Le registre des conflits agropastoraux ;

#### 4.3. Recommandation sur la stratégie de visibilité et de communication autour des activités des CEM

Le groupe 3 a fait des recommandations suivantes :

- Proposition d'un LOGO commun pour les CEM (un épi et la tête d'un animal en plus de l'image d'un agriculteur et éleveur se serrant la main, le tout à l'intérieur d'un cercle ;
- La dotation des CEM en Kit de travail, en matériels et moyens logistiques (motos) ;



- La dotation des CEM en un siège local comprenant un bureau de travail, un armoire d'archivage de la documentation et une salle de réunion ;
- La matérialisation dans un document ce que doivent faire les CEM et de ce qu'ils ne doivent pas faire dans le cadre de leurs missions. Par exemple, les CEM ne doivent pas régler les problèmes d'adultère, les bagarres, les coups avec blessures entre les agriculteurs et éleveurs, etc. Ces types d'affaires doivent être transférées devant les chefferies cantonales ;
- L'établissement d'un système local de compilation et de transfert des données et reportages des CEM des sites vers la coordination de la composante 3 ACCEPT ;
- La production et vulgarisation chaque trimestre un Bulletin d'information sur les activités des CEM, de la composante 3 ;
- La production des capsules vidéos traitant des thématiques transversales à savoir le vol des petits ruminants, la divagation des troupeaux, l'irresponsabilité des bouviers, la conflictualité liée à la transhumance, etc.
- L'établissement d'un système d'alerte précoce en créant une adresse Whatsapp pour la communication ;

#### 4.4. Recommandation sur la cohésion sociale entre Agriculteur et Eleveur

##### Les problèmes et comportements identifiés

1. Le non respect de couloir de transhumance par les éleveurs et agriculteurs ;
2. Le non respect des US et coutumes par les éleveurs;
3. L'emploi des bouviers encore mineurs ;
4. Le non respect des aires de stationnement du bétail ;
5. Les ingérences du politique et des Généraux de l'armée ;
6. L'insuffisance des campagnes de sensibilisation ;
7. La difficile cohabitation entre agriculteurs et éleveurs

##### Les actions à mener par les CEM et les Organisations des Producteurs

1. Intensifier les campagnes de sensibilisation envers els agriculteurs et éleveurs ;
2. Sensibiliser les propriétaires et les bouviers à bien gérer les troupeaux ;
3. Veiller au recrutement des adultes comme bouviers ;
4. Multiplier les points d'eau
5. Respect les Us et coutumes dans les sites d'accueil par les transhumants ;
6. Appuyer les missions des CEM

## CONCLUSION GENERALE

En tant que structure, les CEM apparaissent aujourd'hui dans le dispositif de résolution pacifique des conflits agropastoraux au Tchad comme une instance endogène de négociation en vue d'un terrain d'entente entre les agriculteurs et éleveurs. Les données rapportées de la mission de diagnostic participatif préalable à la Co-élaboration des Outils d'Aide à la Décision (OAD) rendent compte de leurs forces en matière d'intervention, de prévention des conflits violents et de contribution à la résilience des pasteurs, agropasteurs et agriculteurs de plus en plus confrontés à la variabilité du climat, la raréfaction des ressources agropastorales dans les régions Est et Centre investiguées à savoir Biltine, Bitkine, FITRI.

Les diagnostics menés ont permis à la mission de se rendre que la conflictualité entre les agriculteurs et éleveurs a évolué au rythme des changements politiques et socioéconomiques qu'a connus la société tchadienne. Aussi faut-il le dire, le risque de glissement des conflits agropastoraux vers des revendications et affirmations communautaires à connotation identitaire, religieuse demeure élevé. Nombreux ingrédients externes alimentent cette conflictualité et renseignent sur la problématique de cohésion sociale et de cohabitation intercommunautaire difficile malheureusement négligée ou tout simplement mise en veilleuse par les projets intervenants. Les ingérences et investissements financiers des forces externes appartenant à la sphère politico-administrative dans ce secteur ne peuvent qu'étouffer les initiatives endogènes des CEM les poussant le plus souvent au silence et non à l'action. Tels sont les cas des Généraux de l'armée, des Hauts fonctionnaires et politiques appartenant à la sphère administrative de Commandement localement appelés "les intouchables" y compris leurs bouviers. Par ailleurs, le postulat consistant à aborder la problématique de conflictualité entre Agriculteurs et Eleveurs en termes de difficulté d'accès et de raréfaction des ressources agropastorales est de nos jours en déphasage au regard des défis actuels et futurs. Cette problématique se pose désormais en termes de rapports entre les hommes et la société à l'égard de l'utilisation et modèle de gestion des ressources agropastorales. Dans un tel contexte, les CEM sont appelés à jouer de véritables rôles au côté des chefferies de Canton afin d'agir sur les mentalités et comportements, d'accompagner le processus de résilience en cours dans le secteur agropastoral. Dans le souci de mieux jouer leurs rôles et leurs missions, les CEM ont besoin des renforcements en capacités à savoir la restructuration de l'architecture fonctionnelle, la formation, la dotation en moyens matériels et logistiques.